



Important : Cet avis ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une réévaluation pour un mandat. Toutefois, l'avis est **obligatoire** pour tous les régimes publics et privés. Imprimez en mode recto seulement.

Suivez les [instructions de la page 3](#).

| 1. Renseignements généraux sur la personne visée par la réévaluation   |   |  |                        |   |                                 |
|--|---|--|------------------------|---|---------------------------------|
| Nom à la naissance   |   | Prénom à la naissance                    |                        | Nom usuel si différent                  |                                 |
| Date de naissance<br>aaaa-mm-jj  | Sexe<br><input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme |  | N° d'assurance maladie |   | N° de dossier à l'établissement |
| Adresse (n°, rue, ville)   |   |  |                        |   | Code postal                     |
| Régime de protection actuel<br><input type="checkbox"/> Conseiller au majeur   |   | N° de dossier à la cour (n° du jugement) |                        | <b>N° de dossier au Curateur public</b> |                                 |
| <input type="checkbox"/> Tutelle (précisez) : <input type="checkbox"/> aux biens <input type="checkbox"/> à la personne La tutelle est-elle modulée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |   |  |                        |   |                                 |
| <input type="checkbox"/> Curatelle   |   |  |                        |   |                                 |

| 2. Conclusions du médecin  |       |                   |                  |            |  |                         |  |
|--|-------|-------------------|------------------|------------|--|-------------------------|--|
| J'ai procédé à la réévaluation de la personne visée le <u>date (aaaa-mm-jj)</u> .  |       |                   |                  |            |  |                         |  |
| Je conclus que la situation de la personne quant à son degré d'inaptitude OU son besoin d'assistance ou de représentation :<br>(Cochez l'une des cases suivantes.)   |       |                   |                  |            |  |                         |  |
| <input type="checkbox"/> est inchangée et je recommande <b>le maintien</b> du régime de protection actuel.<br><input type="checkbox"/> a suffisamment changé pour justifier la modification du régime de protection actuel. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant <b>la diminution</b> du régime de protection.<br><input type="checkbox"/> a suffisamment changé pour justifier la modification du régime de protection actuel. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant <b>l'augmentation</b> du régime de protection.<br><input type="checkbox"/> a suffisamment changé pour justifier <b>la fin</b> du régime de protection. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant la fin du régime de protection. |       |                   |                  |            |  |                         |  |
| Médecin ayant procédé à la réévaluation  |       |                   |                  |            |  |                         |  |
| Nom  |       | Prénom            |                  | Spécialité |  | N° de permis d'exercice |  |
| N° de téléphone  | Poste | N° de télécopieur | Adresse courriel |            |  |                         |  |
| Adresse professionnelle principale (n°, rue, ville)  |       |                   |                  |            |  | Code postal             |  |
| Signature (signez la copie originale en bleu)  |       |                   |                  |            |  | Date<br>aaaa-mm-jj      |  |

|  |        |                   |                                  |
|--|--------|-------------------|----------------------------------|
| Nom de la personne visée par la réévaluation | Prénom | Date de naissance | N° de dossier au Curateur public |
|--|--------|-------------------|----------------------------------|

### 3. Conclusions de l'évaluateur psychosocial

J'ai procédé à la réévaluation de la personne visée le date (aaaa-mm-jj) .

Je conclus que la situation de la personne quant à son degré d'inaptitude OU son besoin d'assistance ou de représentation :  
(Cochez l'une des cases suivantes.)

- est inchangée et je recommande **le maintien** du régime de protection actuel.
- a suffisamment changé pour justifier la modification du régime de protection actuel. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant **la diminution** du régime de protection.
- a suffisamment changé pour justifier la modification du régime de protection actuel. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant **l'augmentation** du régime de protection.
- a suffisamment changé pour justifier la fin du régime de protection. À cet effet, je transmets mon rapport de réévaluation au tribunal recommandant **la fin** du régime de protection.

#### Évaluateur psychosocial ayant procédé à la réévaluation

|  |       |   |                  |       |                    |
|--|-------|---|------------------|-------|--------------------|
| Nom  |       | Prénom  |                  | Titre |                    |
| Autorisation à remplir cette évaluation  |       |   |                  |       |                    |
| <input type="checkbox"/> Droits acquis avec attestation de l'OTSTCFO                     |       | <input type="checkbox"/> Permis d'exercice (précisez le numéro) : _____ |                  |       |                    |
| N° de téléphone  | Poste | N° de télécopieur   | Adresse courriel |       |                    |
| Adresse professionnelle principale (n°, rue, ville)                                      |       |   |                  |       | Code postal        |
| Nom de l'établissement où travaille l'évaluateur psychosocial                            |       |   |                  |       |                    |
| Nom de l'établissement responsable du dossier de la personne représentée (s'il y a lieu) |       |   |                  |       |                    |
| Signature (signez la copie originale en bleu)  |       |   |                  |       | Date<br>aaaa-mm-jj |

### 4. Conclusions des évaluateurs

Les conclusions des évaluateurs sur le degré d'inaptitude sont :

- concordantes.
- non-concordantes, mais les évaluateurs, après discussion, maintiennent leurs conclusions professionnelles distinctes.



### Instructions

#### Instructions générales

L'objectif de la démarche est de réévaluer le degré d'inaptitude et le besoin de représentation de la personne.

**Attention** : Ce document ne doit pas être utilisé pour signaler une situation d'abus ou de maltraitance. Dans une telle situation, un signalement doit être fait à l'organisme ayant compétence en la matière. Consultez la page [www.curateur.gouv.qc.ca/signalements](http://www.curateur.gouv.qc.ca/signalements) pour plus d'information. De plus, il ne peut être utilisé pour initier une demande de remplacement d'un représentant légal. Dans une telle situation, vous devez en informer le conseil de tutelle et le Curateur public du Québec.

#### Section 1 : Renseignements généraux sur la personne visée par la réévaluation

La réévaluation doit se faire en fonction du régime de protection actuel pour déterminer s'il répond toujours au degré d'inaptitude et aux besoins de protection et de représentation de la personne protégée. Pour connaître le régime de protection actuel de la personne et le numéro du jugement, vous pouvez vérifier aux registres du Curateur public ([www.curateur.gouv.qc.ca/registres](http://www.curateur.gouv.qc.ca/registres)). Vous aurez besoin du nom complet et de la date de naissance de la personne protégée pour faire la recherche aux registres. S'il s'agit d'une tutelle modulée, vous devez vérifier sur quoi porte la modulation afin de déterminer si cela convient toujours à la situation de la personne. Pour connaître sur quoi porte la modulation, référez-vous au dernier jugement du tribunal. Si vous n'avez pas ce document, vous pouvez en faire la demande auprès du tuteur.

Le numéro de dossier à la cour se trouve dans l'en-tête du jugement et débute par le numéro de district judiciaire, suivi de 11 chiffres.

Pour trouver le numéro du greffe du district judiciaire approprié ainsi que ses coordonnées, consultez le site Web du ministère de la Justice ([www.justice.gouv.qc.ca/francais/joindre/palais/palais.htm](http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/joindre/palais/palais.htm)).

#### Sections 2 et 3 : Conclusions des évaluateurs

**N.B.** : Le **besoin d'assistance** est en lien avec le rôle du conseiller au majeur qui consiste à assister la personne pour certains actes concernant généralement l'administration de ses affaires. Le conseiller n'a donc l'autorité de faire aucun acte juridique en son nom. Il ne peut signer un contrat ou un bail, ni vendre une maison pour la personne qu'il aide. Il ne peut pas, de plus, l'obliger à suivre ses recommandations.

Après avoir procédé à la réévaluation, indiquez votre recommandation. **Le degré d'inaptitude et le besoin d'assistance ou de représentation doivent être inchangés pour justifier le maintien du régime de protection.** Dans ce cas, le seul document à remplir est le formulaire « Avis dans le cadre d'une réévaluation » et aucun document ne doit être transmis au tribunal.

Si l'état de santé de la personne s'est amélioré ou détérioré et que ce changement a des conséquences sur le degré d'inaptitude, vous devez indiquer votre recommandation quant à la nécessité de modifier ou de mettre fin au régime de protection actuel. Les formulaires « Réévaluation médicale » et « Réévaluation psychosociale » doivent alors être remplis en plus de cet avis et acheminés au tribunal.

Si la situation psychosociale ou financière actuelle de la personne modifie son besoin d'assistance ou de représentation et ne justifie plus un régime de protection car d'autres mesures répondent aux besoins, vous devez indiquer votre recommandation quant à la nécessité de mettre fin au régime de protection actuel. Les formulaires « Réévaluation médicale » et « Réévaluation psychosociale » doivent alors être remplis en plus de cet avis et acheminés au tribunal.

### Instructions (suite)

#### Section 4 : Conclusions des évaluateurs

Le besoin de représentation s'apprécie notamment en raison de l'isolement, de la durée prévisible de l'inaptitude, de la nature ou de l'état des affaires ou du fait qu'aucun mandataire désigné par la personne n'assure déjà une représentation adéquate. ([art. 270 C.c.Q](#))

Bien que les évaluateurs aient droit à leur opinion professionnelle distincte, le tribunal prendra sa décision en fonction des preuves qui lui sont soumises. Considérant l'impact de l'appréciation du degré de l'inaptitude sur les droits de la personne, il est important d'inciter les évaluateurs à échanger entre eux sur leurs conclusions afin de favoriser notamment une cohérence dans les informations du Rapport.

#### Instructions de transmission

Si vous recommandez **le maintien du régime de protection actuel** :

1. Le médecin transmet **l'original** de l'*Avis dans le cadre d'une réévaluation* précomplété à l'évaluateur psychosocial.
2. L'évaluateur psychosocial transmet **l'original** de l'avis complété à la personne ayant demandé la réévaluation (conseiller au majeur, tuteur, curateur).

**N.B.** : Lorsqu'il y a maintien du régime de protection et que le Curateur public est le représentant légal, si un membre de la famille ou un proche veut assumer le rôle de représentation, veuillez en aviser le Curateur public ([www.curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre](http://www.curateur.gouv.qc.ca/nousjoindre)).

Si vous recommandez **la fin ou la modification du régime de protection** :

1. Le médecin transmet **l'original** de l'*Avis dans le cadre d'une réévaluation* précomplété ainsi que son rapport original de réévaluation médicale à l'évaluateur psychosocial.
2. L'évaluateur psychosocial transmet **l'original** de cet avis, accompagné des originaux de la réévaluation médicale et de la réévaluation psychosociale, à la personne désignée par l'établissement.
3. L'évaluateur psychosocial transmet une **copie** des documents (l'avis et les deux réévaluations) à la personne ayant demandé la réévaluation (conseiller au majeur, tuteur, curateur) et à la personne visée par la réévaluation.
4. La personne désignée par l'établissement transmet les trois documents **originaux** au greffe du district judiciaire du domicile ou de la résidence de la personne visée par la réévaluation. Joignez également une copie du jugement en ouverture (le tuteur ou curateur peut vous fournir cette copie) ainsi qu'un chèque couvrant les frais judiciaires. Ce montant pourra être remboursé à même le patrimoine de la personne visée.